



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle des politiques publiques**

LE PRÉFET

Rouen, le 21 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 22 mai 2025, la communauté de communes Terres d'Argentan Interco a arrêté son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH).

En application des articles L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLUiH a été soumis pour avis au bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Après examen du projet, celui-ci a été présenté par la collectivité lors de la réunion du bureau du 03 juillet 2025, puis une lecture de l'avis de l'État a été faite par la direction départementale des territoires de l'Orne.

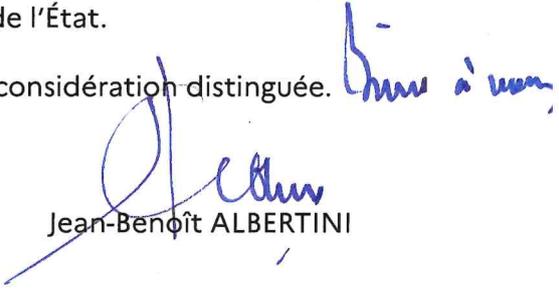
Les membres du bureau partagent l'analyse des services de l'État concluant que ce projet volontariste répond aux enjeux du territoire. Le volet Habitat du PLUiH de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco s'inscrit dans les politiques portées par l'État en termes de limitation de la consommation foncière, de remise sur le marché de logements vacants et de revitalisation des centralités rurales et urbaines.

Il vous est en particulier recommandé de porter attention aux objectifs de production de logements, au regard de l'évolution de la population et du desserrement des ménages. Les bilans annuels et l'évaluation à mi-parcours du volet habitat du PLUiH permettront de suivre et de réajuster ces objectifs le cas échéant.

Afin de renforcer la gouvernance de la politique de l'habitat, il sera nécessaire de mettre en place les outils et méthodes obligatoires : la finalisation de la convention intercommunale d'attribution et la création d'un observatoire du foncier et de l'habitat notamment.

Les membres du bureau du CRHH ont ainsi émis un avis favorable au volet Habitat du PLUiH de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco avec une demande de prise en compte des points de vigilance exposés dans le cadre de l'avis de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Benoît ALBERTINI

**Monsieur Frédéric LEVEILLÉ
Président de la communauté de communes Terres
d'Argentan Interco
12 route de Sées
BP 90220
61205 ARGENTAN CEDEX**

→ || Copie : Monsieur le préfet de l'Orne